

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

**ARRET DU PROJET DE REVISION DU P.O.S./P.L.U. ET BILAN DE LA  
CONCERTATION**

Le rapport est joint à la présente convocation.

En raison du volume du dossier réunissant tous les documents d'information sur le futur P.L.U., celui-ci est consultable au Service Urbanisme (2<sup>ème</sup> étage) de la mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture.

**Voté à la majorité (5 abstentions : Mme BARDOU – M. JOLIVET – M. DUJARDIN – Mme VERCOUTERE - M. CHERY).**

**RESTRUCTURATION DES FRICHES INDUSTRIELLES DE ROMO 1**

La commune, en régie directe, va restructurer l'ancienne usine Matra. A cet égard, la ville conservera les emprises pour réaliser des voies, des espaces publics, des parkings et des belvédères pour contrôler l'irrigation d'un nouveau quartier. Elle vendra les lots interstitiels, d'une superficie d'environ 38 000 m<sup>2</sup>, à la Société ATLAND à laquelle la ville imposera un programme de construction sur chaque lot vendu (HLM, résidence-service, immeubles et pavillons en accession à la propriété). A ce titre, la société réalisera 32 000 m<sup>2</sup> de construction comprenant 275 logements, 100 maisons ainsi que 549 places de parking. La ville lancera donc un appel d'offres pour la démolition à l'exception des parties classées (portail des Béliers, immeuble Hennebique dans lequel seront réalisés des équipements publics : maison de l'emploi, PAIO, parkings et un futur musée de la brique et de la tuile).

**Voté à la majorité (5 refus de vote : Mme BARDOU – M. JOLIVET – M. DUJARDIN – Mme VERCOUTERE - M. CHERY).**

**OPERATION AIRCOS - ACHAT AFIN DE REALISER UN AMENAGEMENT ET UNE  
EXTENSION DU BATIMENT EXISTANT**

La ville rachète pour 1 euro à AIRCOS l'usine actuelle pour y faire des travaux d'extension et de rénovation. Elle louera pendant 12 ans le bâtiment à AIRCOS et le montant du loyer équivaudra strictement au montant des frais engagés par la mairie. Le rapport est joint à la présente convocation.

**Voté à la majorité (4 abstentions : Mme BARDOU – M. JOLIVET – M. DUJARDIN – Mme VERCOUTERE et 1 contre : M. CHERY).**

### **NOUVELLE GENDARMERIE : BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LA S.A.S. FONCIERE FERRUS ET REALISATION DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

La S.A.S. Foncière Ferrus propose un bail emphytéotique sur le terrain AC n° 568, de 19 683 m<sup>2</sup>, d'une durée de 40 ans, dont le loyer capitalisé de 160 000 euros sera versé à la signature. La ville s'engage à réaliser 757 000 euros TTC d'aménagements extérieurs avec un financement du Conseil Général d'un montant de 457 000 euros.

**Voté à l'unanimité**

### **TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2007 : APPROBATION DE L'A.P.D. ET DU D.C.E. - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE**

L'inscription budgétaire de 1 400 000 euros TTC affectée au programme 2007 concerne l'avenue de Salbris (entre la rue des Gentils et la commune de Villeherviers) et intègre la réalisation d'une piste cyclable. Les services techniques ont élaboré l'A.P.D. et le D.C.E. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer le marché correspondant.

**Voté à l'unanimité**

### **DEMANDE DE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA RECUPERATION DU FCTVA CONCERNANT L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

La réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage comprend celle d'un tourne à gauche sur la R.D. 922, pour un montant de 58 023,94 euros TTC. La ville peut récupérer la T.V.A. par la signature d'une convention avec le Conseil Général.

**Voté à l'unanimité**

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le rapport est joint à la présente convocation.

- **tableau des effectifs**
- **emplois saisonniers**
- **logement de fonction**

**Voté à la majorité (4 contre : Mme BARDOU – M. JOLIVET – M. DUJARDIN – Mme VERCOUTERE).**

**DON A LA VILLE DE TABLEAUX COMMEMORATIFS**

M. et Mme LESIMPLE-THIVIERGE ont fait don à la ville de trois tableaux constituant une trilogie intitulée "OSWIECIM" (nom polonais d'AUSCHWITZ), en mémoire à la déportation. Une convention prévoit leur exposition en permanence à la mairie.

**Voté à l'unanimité**

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE BUREAUX PAR LE GRETA A MATRA IV**

**Voté à l'unanimité**